

**Les conseils du LCL Michel MORIN**  
**Conseiller prévention sécurité incendie de la DMF**

**REALISATION D'UN PLAN INONDATION**

*Cette fiche n'a d'autre but que de fournir une aide aux chefs d'établissements dans le cadre de la réalisation d'un plan de protection inondation qui repose sur le triptyque :*

*Les personnes*

*Les moyens*

*Les missions.*



**L'esprit du plan**

Ce plan peut être totalement intégré dans un plan de sauvegarde des collections et/ou en être un complément pour ce type particulier de sinistre. C'est un document opérationnel de l'établissement.

La première démarche consiste à savoir s'il existe un plan de protection contre les risques inondations de son département, et/ou un plan communal de sauvegarde.

A la lecture de ce(s) plan(s), on détermine si un établissement se situe dans la zone « risque d'inondation ». Cela permet en plus d'apprécier le niveau qu'atteindrait l'eau dans l'établissement (en cas de survenue d'une crue majeure) et ainsi tout mettre en œuvre pour :

- retarder au maximum les voies d'eau
- sauvegarde des collections
- préserver les équipements techniques indispensables
- préserver les énergies

Le plan permet d'identifier les enjeux menacés et d'inventorier les ressources internes et externes qui seraient nécessaires pour la sauvegarde.

Rappel : dans ce type de sinistre « l'anticipation » contribue fortement à une meilleure organisation et par voie de conséquence à la réduction des dégâts.

## Ce que peut contenir le plan

### **1) déclenchement de la crue**

- modalités de déclenchement et d'alerte
- repères du niveau des eaux dans la commune
- niveaux de l'établissement impactés
- cartographie du site
- modalités pour contacter les personnes prenant part au dispositif

### **2) préparation et organisation**

- prévoir le déménagement préventif (avant crise)
- définir des scénarii selon les hauteurs d'eau ( niveaux 1, 2, 3, etc)
- localiser avec précision les locaux et les zones inondables de l'établissement
- estimer la quantité d'œuvres à évacuer
- définir les moyens humains (internes et renfort) et réaliser des fiches de mission
- définir les zones ou locaux de repli
- quantifier les besoins logistiques de crise ( obstruction, épuisement, assèchement, groupes électrogènes, etc...)



- organiser une cellule de crise (cellule commandement - cellule opérationnelle)
- réaliser des travaux de protection
- former des équipes ( actions spécifiques à définir- déménagement, assèchement, travaux de consolidation, etc...)
- définir les modalités et les actions à mettre en œuvre pour le retour à la normale

### **3) modes d'actions pendant la crise**

#### Cadre organisationnel

- ne compter que sur son personnel (au moins dans un premier temps)
- définir les modalités de déclenchement du plan (mode dégradé)
- activer le PC de crise ( variable selon les effectifs d'un établissement)
- coordonner les actions ( existence d'un organigramme - qui fait quoi)
- respecter les priorités définies
- prévoir le soutien humain et sanitaire (nourriture - hébergement - assistance médicale)
- renforcer la surveillance au cours du déménagement et du site

## Cadre logistique

- prévoir les énergies de remplacement
- gérer les déchets
- maintenir les voies d'accès et de stationnement
- mettre en œuvre le matériel de conditionnement , d'épuisement, de déplacement, etc..
- assurer les liaisons de communications internes et externes

### 4) Actions après la crise

organiser la remise en condition  
définir les modalités de reprise de l'exploitation progressive (priorités)

### 5) annexes

détenir des plans et des fiches de tâches

## **conclusion**



A l'instar d'un plan communal de sauvegarde, l'essentiel du plan inondation n'est pas sa forme mais son utilité concrète à aider les intervenants en période de crise.